

# Sarlon primeo compact 43



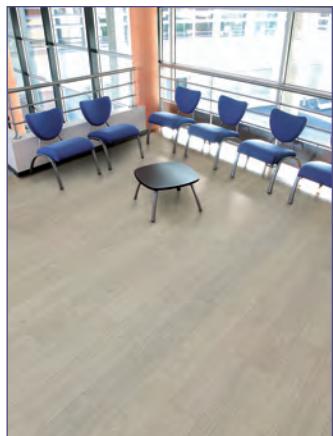
FLOORING SYSTEMS



**U4 P3 E2/3 C2**



## DESCRIPTIF TYPE



### Revêtement de sol PVC compact hétérogène U4 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC compact hétérogène 5 dB déclarée en lés de 2 m classé U4 P3 E2/3 C2 type Sarlon primeo compact 43.

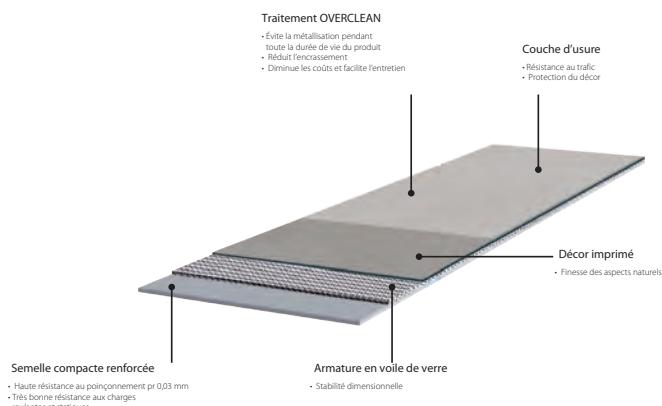
Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent sera de 0,03 mm et il présentera une résistance au glissement classée R9.

Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion, et composé d'une double couche compacte armaturée.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN qui facilitera l'entretien et évitera, notamment, une métallisation pendant la durée de vie du produit.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant<sup>(1)</sup>).

Les chutes de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo Tournesol.



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	<b>Sarlon primeo compact 43</b>
Classement UPEC	<b>U4 P3 E2/3 C2</b>
Certificat QB UPEC	<b>n°304-020.2</b>
Epaisseur totale	<b>2,0 mm</b>
Couche d'usure	<b>0,70 mm</b>
Masse surfacique totale	<b>2412 g/m<sup>2</sup></b>
Groupe d'abrasion	<b>T</b>
Poinçonnement rémanent	<b>0,03 mm (exigence de la norme ≤ 0,10 mm)</b>
Réaction au feu	<b>Bfl-s1* - A14-0013 (CSTB)</b>
Classification selon NF EN ISO 10582	<b>- 34 - 43</b>

## MODE DE POSE & ENTRETIEN

### Mode de pose :

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle suivant préconisations du fabricant et dans le respect du DTU 53.2. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E. E1 : joints soudés à chaud sur support bois  
E2 : joints soudés à chaud sur support béton  
E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du DTU 53.2. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. A prévoir : Eléments de finition (barres de seuil, joints de dilatation, plinthes, profilés de finition en cas de remontées en plinthes...)

### Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage de mise en service des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

## DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- FDES conforme à la norme NF P01-010 (à fournir)
- Taux d'émission de TVOC < 50 µg/m<sup>3</sup>, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)
- Matières premières garanties sans phtalate
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH
- Composé de 50 % de matières provenant de ressources naturelles - Recyclable à 100 %
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable

<sup>\*</sup> Satisfait à la réglementation M3

(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur [www.forbo-flooring.fr](http://www.forbo-flooring.fr)).